

20191114_DL_04

OBJET :

Désignation des membres de la CAO du groupement de commandes pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation de la commande publique

Date de convocation :

8 novembre 2019

Date de séance :

14 novembre 2019

Date d'affichage :

25 novembre 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 17

Membres votants : 26

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Ernest CANDELA, Gérard CARON, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Denis DEMARCY, Yannick DESSAINT, Emile FOIREST, Jean GORRIEZ, Julien HERNANDEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude PRADEILHES, Didier REMY et Jean-Claude RENAUX.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
James HECQUET à Laurent PARSIS
Jean-Marie BLONDELLE à Jean-Dominique PAYEN
Annie VERRIER à Philippe VARLET
Patricia POUPART à Philippe COCQ
Fabrice FRION à Jean-Philippe DELFOSSE
Hervé MENTION à Yannick DESSAINT
Aline JOSSEAUX à Jean GORRIEZ
François DEBEUGNY à Jean-Claude PRADEILHES

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-1 et suivants.
- Vu la délibération n°8 en date du 31 janvier 2019 validant l'adhésion de Somme Numérique au groupement de commandes pour la maintenance et le développement d'une plateforme de dématérialisation de la commande publique coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation de la commande publique conclue avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, pour le marché à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Vu l'article 3.2 de la présente convention portant sur la composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,

Celle-ci est constituée conformément aux dispositions de l'article L1414-3 I du code général des collectivités territoriales et comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire est prévu un suppléant.

Tenant compte des éléments exposés et après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Les délégués élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sont :

Membre titulaire : Philippe VARLET

Membre suppléant : Laurent PARSIS

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.